

Lettre d'information n°9 de l'AV2E

(Février 2025) site AV2E : www.av2e.fr -pour une question-une demande d'information contact@av2e.fr

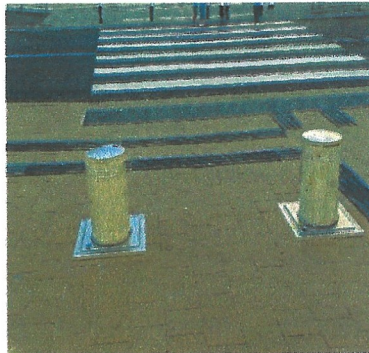
Bonjour à tous,

Quelques retours sur vos demandes :

Traitement des tâches de rouille sur la Statue de Samothrace : c'est fait !



Sécurisation esplanade de l'Europe : les 2 bornes sont levées côté rue Poséidon



Sortie garage avec l'arrivée du bus-tram : il faut respecter le couloir-bus

Nous avons fait remonter, auprès des services de la Tam et de la Mobilité urbaine, votre demande de pouvoir emprunter, à la sortie du garage, le couloir de bus. Malheureusement ce n'est pas possible : le code de la route est formel, il faut traverser le couloir bus et rejoindre le couloir voiture.



Canalisations bouchées parking de Rhodes : travaux à venir



Quels ont été les intérêts de cette réunion :

- De retrouver, pour le 1^{ere} fois, autour d'une table, l'ensemble des acteurs concernés par le sujet à l'exception des fonctionnaires de police en charge des débits de boisson.
- De favoriser la communication et de clarifier les rôles, missions et limites d'intervention de chacun pour parvenir à des pistes de travail.

Qu'avons-nous appris :

- Que notre pétition envoyée à la préfecture, en novembre 2023, a bien été traitée dans le cadre d'un « comité de suivi des établissements » mais qu'elle a été classée sans suite, au motif, que pour les fonctionnaires de police en charge des débits de boisson, la discothèque est bien gérée et ne pose pas de problème à son environnement.
Le Major de la police nationale du centre-ville présent à la réunion, s'est inscrit en faux contre cette décision. Pour lui il y a des problèmes de comportement graves et **la gestion des flux de clientèle est bien du ressort des responsables d'établissement comme le stipule l'arrêté préfectoral 2222.DS.0356 en son article 14** (à retrouver notre votre site : www.av2e.fr)
 - Il précise qu'il reçoit de nombreuses plaintes au 17 pour des problèmes de drogue et de jeunes filles en détresse. Pour lui la situation est suffisamment grave pour régler le problème dans le cadre d'un GPO « groupe de partenariat opérationnel ».
 - **C'est pourquoi il encourage les résidents à déposer le maximum de plaintes.**
- Que les établissements ont l'interdiction de verser de l'alcool à des personnes alcoolisées, et qu'ils sont responsables des incidents qui pourraient arriver. Pour le Major OPJ (officier de police judiciaire) présent, 2 mesures sont à mettre en place immédiatement :
 - Ne plus servir d'alcool 1h ½ avant la fermeture
 - Ne plus servir d'alcool à une personne alcoolisée
- Que le « **délit de délaissement** » s'applique toujours sur la ville de Montpellier : quand une personne vulnérable (alcoolisée – droguée) est livrée à elle-même sans pouvoir se défendre, les personnes qui laissent faire sont responsables et verbalisées.
- Que l'activité nocturne (voitures qui se transforment en discothèque...) sur le parking de Rhodes dénommée « squating » est interdite par un arrêté municipal (à retrouver notre votre site : www.av2e.fr)
- Qu'une évaluation du bruit a été faite au domicile d'un co-propriétaire-résident par le SCHS (Service Communal Hygiène Santé), que nous fera parvenir la responsable de la discothèque : c'est l'AV2E qui est demandeur de l'évaluation, c'est la discothèque qui a le résultat (chercher l'erreur !)
- Qu'un arrêté préfectoral autorise une amplification du bruit pendant la manifestation du Fise (à retrouver notre votre site : www.av2e.fr). On croit rêver !
- Mais surtout que la structure (discothèque-pub) est très bien organisée sur les plans juridiques et relationnels avec les fonctionnaires de police en charge des débits de boisson (le SCHS - les dirigeants du fise et autres : car elle a toujours un temps d'avance sur nous ... (nous le subodorions déjà, mais pas à ce niveau !)

Ce que nous allons faire :

- Remercier le préfet d'avoir traité notre pétition, l'informer du contexte et demander que l'arrêté préfectoral 2222.DS.0356 en son article 14 soit appliqué
- Demander au préfet d'organiser un nouveau « Comité de Suivi des Etablissements » où l'AV2E serait partie prenante
- Informer le président-maire dans le cadre de l'opération « Montpellier change avec Vous » des 11 et 12 avril prochain
- Demander à ce que soit mises en place le plus rapidement possible les 2 mesures concernant « la fourniture d'alcool »

Mais surtout nous mobiliser en déposant des plaintes pour chaque nuit agitée : c'est vrai, c'est fastidieux, mais on n'a pas le choix, car, faute de signalement, l'esplanade de l'Europe, même en période de fise, ne pose pas de problème.

Vu la disposition de la résidence, de l'entrée 1 à l'entrée 24, nous avons tous un vécu différent pour les 412 logements qui composent Port Juvénal, fonction de notre étage, de notre entrée, en proximité ou pas de la discothèque, de la station de tram « esplanade de l'Europe » et de l'allée de Délos.

Vu l'importance des enjeux pour notre quiétude de vie au quotidien, il est difficile d'agir seul et les moyens de l'AV2E sont limités aux membres actifs de l'association. *Notre ambition étant d'avoir un représentant par entrée pour assurer, à minima, ce rôle de vigie, afin de prévenir au plus vite, les services concernés pour qu'ils interviennent et règlent les désagréments constatés. Merci de vous positionner à l'AG du 04 avril prochain.*

Ne pas hésiter à :

- Appeler la police nationale au :17 - 112
- Appeler les pompiers au 18 - 112
- Appeler la police municipale au : 04 67 34 88 30
- Faire une demande de patrouille de la police municipale via Montpellier.fr (de 07h à 04h en période estivale - 03h autrement)
- Déposer une pré-plainte via le site : <https://preplainte-en-ligne.gouv.fr>

Compte rendu de la réunion sur « la tranquillité Esplanade de l'Europe »

Présents :

*Elus : Boris Bellanger et Sébastien Cote

*Police Municipale : Jérémie Guiraudou : directeur de la PM - Nicolas Chouan : responsable unité de nuit

*Service Ville - Pôle des Sécurités et de la Tranquillité Publique : Aurore Nybelen : responsable service Régulation des Occupations Commerciales et Évènementielles - Louise Calzat : chargée projet CLSPD - secteur centre – Alice Valverde : responsable secteur Antigone

*Police Nationale : Hakim VANBESELAERE : major - commissariat central - Christophe LAHSEN : major Officier de Police Judiciaire - Michel FERREIRA : major

Après un tour de table de présentation des parties présentes, chacune précise son constat de la situation :

Michel Devalland (président) et Christine Lhoudini (secrétaire) de l'AV2E (Association Vivre Esplanade de l'Europe) exposent la situation rencontrée par les 1000 résidents de Port Juvénal :

- Une configuration des lieux, en demi-cercle, qui transforme, la nuit, la résidence « Port Juvénal » en temple d'Epidaure.
- Des nuisances récurrentes liées aux sorties de la discothèque en fin de soirée et durant la nuit jusqu'à 5-6h du matin. Ces nuisances prennent principalement la forme de bruits excessifs, de comportements perturbateurs (cris, hurlements, rires, chants, musique forte sur le parking de Rhodes) et de dégradations (tags, « pipis sauvages » sur la pelouse -sur l'allée de Délos, vomissures station de tram notamment) ainsi que des attroupements de personnes en état d'ébriété ou parfois agressives, ce qui génère un sentiment d'insécurité et nuit considérablement à la santé publique des riverains dans l'impossibilité de se reposer normalement.
- des horaires d'ouverture des terrasses pas toujours respectées (accès porte extérieure après 22h)
- le tout, renforcé par la présence en période estivale de personnes étrangères au quartier, qui transforment le parking de Rhodes en discothèque et « bars à chicha ».

*si les 1000 résidents de Port Juvénal sont aux 1ères loges, la déambulation des fauteurs de trouble entre l'esplanade de l'Europe, la station tram place de l'Europe, les place de Thessalie-millénaire-nombre d'or et Beck, impacte les 8000 habitants du quartier Antigone.

Le ratio est sans appel : 600 jeunes qui font la fête empêchent 8000 personnes de se reposer, de dormir...

- l'association s'interroge aussi sur le fait que ces fauteurs de troubles ne soient jamais verbalisés ...

L'association fait un focus sur la période estivale de début mai à fin septembre où c'est la double peine pour les résidents de Port Juvénal

** impossibilité d'ouvrir les fenêtres du fait du bruit généré par les sorties de la discothèque en particulier à partir de 3h du matin pour les sorties des plus alcoolisés qui sont « no limite »*

** température excessive dans les appartements les jours de canicule : + 27° la nuit, avec une inquiétude croissante due au réchauffement climatique et à l'augmentation des jours de canicule*

- Situation qui :

- Conduit à un mécontentement croissant parmi les résidents, qui se sentent abandonnés et désarmés face à ce phénomène et très inquiets de la dégradation de leur patrimoine, compte-tenu de cet environnement qui génère un turn-over important des copropriétaires comme des locataires (actuellement 4 appartements à vendre sur les 2 entrées les plus près impactées par les nuisances générées par la discothèque).
- Nécessite la présence d'une entreprise de sécurité la nuit (10000€ de budget annuel).

L'AV2E informe les participants que face à cette situation critique, les résidents ont réagi par une pétition de plus de 300 signatures adressées aux 2 derniers préfets en place dans l'Hérault avec l'aval des responsables de la sécurité et de la tranquillité publique sur Montpellier. Pétition mettant en exergue les facteurs contribuant aux nuisances par :

- Une alcoolisation excessive des derniers sortants générant des exactions en tout genre : casse de bouteilles – tags – « soulagement » sur la pelouse (femme comme homme...) etc...
- L'attente du 1^{er} tram pour rejoindre le centre-ville (5h25 du matin) qui génère les mêmes comportements aux stations du tram « esplanade de l'Europe » dans un état de saleté rebutante malgré les interventions régulières de l'entreprise de nettoyage.
- L'absence de la police municipale « aux heures chaudes » 4h à 6h du matin (*rappel fait par M. Sébastien Cote*).
- Le service non-stop d'alcool (danger supplémentaire pour ceux qui prennent le volant à la sortie).
- L'absence de prévention sur les dégâts dus à l'alcool, à la drogue.

L'AV2E informe l'assistance, d'une évaluation factuelle par un acousticien des bruits de comportement subis par les résidents sur 2 longs week-ends de 4j, dont celui du Fise 2025.

Intervention Mme Laura Lesne, présidente des commerçants de Port Juvénal, et responsable de la discothèque Austra-rocks et du pub O' Sullivan.

Laura Lesne rappelle qu'en qualité de mère de famille, elle se sent particulièrement concernée par le sujet et n'aimerait pas que ses enfants soient empêchés de dormir.

C'est pourquoi toutes les actions permettant de gérer la situation ont été mises en place pour les périodes en tension de nature cyclique et aléatoire*.

- Chien de sécurité pour dissiper les groupes
- Chuteurs à la sortie de la discothèque
- Raccourci des groupes à la station de tram
- Barrières pour interdire le parking et fluidifier le flux des entrants
- Sécurité assurée sur les parkings pour éviter que les trafics ne s'installent
- Budget sécurité le plus important des établissements du groupe (4800€) pour faire face aux problèmes de sécurité posés par la clientèle
- Une bonne relation avec la police municipale, la BAC pour intervenir en cas de débordement
- Un travail en partenariat avec la municipalité pour les problèmes de soumission chimique

** L'AV2E précise qu'en période estivale les périodes en tension constituent la norme*

Mme Laura Lesne informe de l'efficacité des actions préventives des polices municipale et nationale qui calment après quelques passages le comportement des personnes présentes esplanade de l'Europe et souhaite qu'elles soient amplifiées.

A la demande de M. Sébastien Cote, Mme Laura Lesne rappelle les différentes étapes de l'établissement et la création de la discothèque après travaux d'isolation sur un déclaratif adressé à la préfecture. Avant 2017 l'ensemble des clients sortaient à 2h du matin et constituaient un groupe pouvant aller jusqu'à 600 personnes difficilement gérables.

Mme Laura Lesne retrace la période post-covid – 2020/ 2023 avec une évolution importante des incidents qui se sont calmés en 2024. L'ouverture jusqu'à 7 h aurait dû permettre un départ échelonné des clients ce qui a été le cas jusqu'au COVID.

M. Devalland et Mme Lesne partagent la même conclusion : la crainte que cela ne se termine mal !

Le Major Akim Vanbeslaere demande à l'association des explications complémentaires au sujet de la pétition : combien de signatures ? M. Devalland précise que la pétition de plus de 300 signatures environ, a été envoyée aux 2 derniers préfets sans retour avec l'aval des élus en charge de la tranquillité publique sur la ville.

Le Major Vanbeslaere fait part d'une réunion organisée par la DDEDPM où la pétition a été présentée et classée sans suite aux motifs que pour les fonctionnaires de police en charge des débits de boisson, la discothèque est bien gérée et ne pose pas de problème à son environnement. Le Major Akim Vanbeslaere s'inscrit en faux contre cette décision. Pour lui il y a des problèmes de comportement graves et la gestion des flux de clientèle est du ressort des responsables d'établissement comme le stipule l'arrêté préfectorale 2222.DS.0356 article 14.

- Il précise qu'il reçoit de nombreuses plaintes au 17 pour des problèmes de drogue et de jeunes filles en détresse. Pour lui la situation est suffisamment grave pour régler le problème dans le cadre d'un « groupe de partenariat opérationnel ».
- C'est pourquoi il encourage les résidents à déposer le maximum de plaintes.

*Chistine Lhoudini rappelle que les résidents sont las de ces dépôts de plaintes qui n'aboutissent jamais. Mais qu'une campagne pour la période estivale 2025 sera faite par l'association pour mobiliser les riverains compte tenu des enjeux de santé pour les résidents.

L'OPJ Christophe Lahsen, fait part de son expérience à Paris et en région parisienne et rappelle que les établissements ont l'interdiction de verser de l'alcool à des personnes alcoolisées, et qu'ils sont responsables des incidents qui pourraient arriver. Pour l'OPJ Christophe Lahsen, **2 mesures sont à mettre en place immédiatement :**

- Ne plus servir d'alcool 1h ½ avant la fermeture
- Ne plus servir d'alcool à une personne alcoolisée

Pour l'activité nocturne sur le parking de Rhodes, L'OPJ Christophe Lahsen rappelle que le « squatting » est interdit par un arrêté municipal.

Pour ce qui concerne l'évaluation par un acousticien des bruits de comportement, M. Lahsen informe l'association que cela est une dépense inutile : qu'il suffit de faire constater les nuisances de comportement par la police.

*Mme Laura Lesne fait part d'une évaluation du bruit faite au domicile d'un co-proprétaire-résident par le SCHS, qu'elle fera parvenir à l'association.

En ce qui concerne le Fise : il informe l'association qu'un arrêté préfectoral autorise une amplification du bruit pendant la manifestation.

*Mme Laura Lesne informe l'assistance que le Fise 2025 devrait être plus calme du fait d'une animation avec des DJ au lieu de groupes de rap, suite à une réunion avec les organisateurs du Fise.

- M. Sébastien Cote s'informe sur le « délit de délaisement » : est-il toujours appliqué à Montpellier? : le Major Vanbeslaere confirme qu'il est utilisé quand une personne vulnérable (alcoolisée – droguée) est livrée à elle-même sans pouvoir se défendre, les personnes qui laissent faire sont responsables et verbalisées.

Mme Aurore Nybelin rappelle que lors de l'examen de la pétition en « comité de suivi des établissements » n'a pas eu de suite, car pour les fonctionnaires de la police en charge des débits de boisson, il n'y a pas d'interventions programmées à faire, compte tenu de la bonne gestion des établissements et des bonnes relations avec leur service de sécurité.

*M. Michel Devalland rappelle que la pétition n'a pas porté sur la gestion de la discothèque mais sur la volonté des résidents de Port Juvénal de pouvoir se reposer et dormir.

Pour M. Giraudou, la police municipale est consciente des difficultés rencontrées sur l'esplanade de l'Europe, qui est bien équipée en caméras de sécurité. Elle intervient régulièrement lors de ses patrouilles nocturnes, bien que les appels des riverains restent rares. Cependant, l'intervention est compliquée par le fait que les personnes en état d'ivresse ont tendance à crier sur le moment, et si la PM n'est pas déjà sur place, il est difficile d'intervenir efficacement.

Une bonne collaboration existe entre les services de sécurité des établissements de nuit et la police municipale. Les agents de sécurité disposent d'une ligne directe avec les responsables des unités de nuit de la PM, facilitant ainsi une intervention rapide si nécessaire.

Pour le FISE, un dispositif de sécurité particulier a été mis en place afin de garantir un encadrement optimal du festival.

M. Sébastien Cote précise qu'il serait difficile de mettre une charte du bruit en place, car la contrepartie serait la demande par les autres établissements de la ville, de l'ouverture jusqu'à 2 h du matin, de l'ensemble des établissements.

M. Sébastien Cote précise que le bruit la nuit est une préoccupation permanente de la municipalité et rappelle les différentes mesures mises en place pour y faire face :

- renforcement des services de police.
- passage de la police municipale de 03h à 04 h en été.
- présence sur la place de la Victoire de Samothrace d'une caméra de vidéosurveillance reliée au Centre de Supervision Urbaine (CSU) qui permet les signalements de tout fait répréhensible ou susceptible d'avoir un impact sur l'esplanade de l'Europe.

M. Sébastien Cote est conscient qu'il faut aller plus loin en termes de prévention surtout en ce qui concerne la consommation d'alcool qui constitue le 1^{er} problème de soumission chimique et constitue le 1^{er} facteur responsable des rixes, des violences intra familiales – tapage nocturne – coups de couteaux...

L'AV2E remercie Mme Calzat pour l'organisation de la réunion et la présence des différents acteurs concernés par la problématique « tranquillité publique à l'Esplanade de l'Europe ».

Demande que l'on a oubliée en réunion et que va traiter le CLSPD :

- La taille des mûriers pour éviter les trafics.

Animations à venir - dates à retenir pour 2025

- **08 mars** : 14h-16h MPT Mélina Mercouri conférence : « *elles se sont battues pour la conquête des droits des femmes, où en sommes-nous ?* »
- 20 mars : « célébration » pour la fin des travaux du bus-tram
- 04 avril : Assemblée Générale de l'AV2E – 17h – salle Pelloutier
- 22 mai : inauguration ligne 1 du bus-tram
- 28 mai – 01 juin : Fise 2025
- 14 juin : fête des voisins
- 06 juillet : inauguration du festival de Radio-France esplanade de l'Europe
- 21 juillet : ville étape du Tour de France esplanade de l'Europe
- 22 Juillet 2025 : départ d'Antigone de l'étape 16 du tour de France : Montpellier-Mont Ventoux
-

Bonnes vacances de Mardi- Gras à tous
Bon ski pour ceux qui ont la chance de partir aux sports d'hiver

